

Débats des Communes.

QUATRIÈME SESSION—HUITIÈME PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, le 7 juillet 1899.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

ELECTIONS DE BROCKVILLE ET DE HURON-OUEST.

M. L'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que conformément à l'ordre de la Chambre d'hier, le greffier de la Couronne en chancellerie est ici présent, avec tous livres de votation, listes d'électeurs, et tous autres documents, lettres et mémoires qui peuvent lui avoir été transmis par les officiers-rapporteurs respectifs, ou qui peuvent autrement être en sa possession, concernant la dernière élection pour le district électoral de Brockville, et la dernière élection pour le district électoral de la division-ouest du comté de Huron, respectivement.

M. R. L. BORDEN (Halifax) : Je désire proposer, appuyé par M. Haggart :

Que tous livres de votation, listes d'électeurs, et tous autres documents, lettres et mémoires concernant la dernière élection pour le district électoral de Brockville, et la dernière élection pour le district électoral de la division-ouest du comté de Huron, respectivement, qui ont été produits par le greffier de la Couronne en chancellerie, soient renvoyés au comité des privilèges et élections dans le but de faire une enquête sur la conduite des officiers-rapporteurs respectifs et les divers sous-officiers-rapporteurs, en rapport avec chacune des dites élections, respectivement, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et de faire rapport à ce sujet avec toute la célérité possible.

Comme le premier ministre a donné à entendre, hier, que cette motion ne rencontrerait pas d'opposition de la part du gouvernement, il n'est pas nécessaire, je suppose,

que je l'explique davantage. Je donnerai, cependant, un mot d'explication personnelle. L'honorable premier ministre a parlé, hier, de ma vivacité. Je n'ai certainement pas eu l'intention de montrer une trop grande vivacité et je ne crois pas l'avoir fait. Dans mes observations sur la preuve, je me suis bien gardé de faire entendre—ce que je ne pouvais faire du reste avant la production des faits—qu'aucun de ces messieurs était coupable. J'ai passé en revue certaines accusations discutées dans le passé et je ne crois pas avoir violé dans mon langage la règle observée alors par les honorables messieurs. Je pourrais citer le langage tenu par l'honorable ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) au sujet de certaines accusations contre sir Adolphe Caron, en 1892, langage dans lequel l'honorable ministre n'a pas observé la sage modération qu'il semble désireux de m'imposer. Voici ce que l'honorable député disait dans cette occasion :

Nous n'avons pas siégé en cette Chambre aussi longtemps sans comprendre que le directeur général des Postes a été pendant plusieurs années l'un des membres du "ring" intérieur et parfaitement au fait de toutes les machines au moyen desquelles des combats ont été livrés et gagnés dans les campagnes électorales. Nous n'avons pas été ici pendant un aussi grand nombre d'années sans en connaître assez du caractère de l'honorable monsieur pour savoir que, connaissant ainsi tous les détails intimes de ces campagnes, il n'est pas disposé—et je ne l'en blâme point—à être le bouc émissaire et à payer les frais des petits méfaits qui pourraient être mis au jour.

M. l'Orateur, ce que mon honorable ami a relevé, et ce que je sais bien qu'il prouvera si l'occasion lui en est donnée—

L'honorable député ne faisait pas partie du comité des privilèges et élections, mais il était membre de cette Chambre, qui devait étudier le rapport de ce comité.

—n'est qu'une partie, qu'une parcelle de ce colossal système de corruption par et sous lequel le

R